



Protocole sanitaire du lycée

1. Préambule

Il a été élaboré en référence au protocole édicté par le Ministère de l'Éducation Nationale, en vigueur et actualisé en référence au protocole du 2 novembre et validé par la commission d'hygiène et de sécurité du 10 novembre 2020.

Les principes généraux :

- + Respect des gestes barrières,
- + **Port du masque obligatoire** dans les bâtiments en toutes circonstances et en extérieur pendant le temps scolaire en présence ou non d'élèves.
- + Respect d'un mètre de distance entre les élèves autant que possible,
- + Limitation du brassage des élèves : les élèves resteront au maximum dans la même salle,
- + Des sens d'entrée et de sortie de l'établissement ainsi que de circulation à l'intérieur de celui-ci sont institués et devront être respectés,
- + Nettoyage et désinfection réguliers des locaux et circulations,
- + Le respect des règles sanitaires primera sur les problématiques pédagogiques.

La réussite de la mise en œuvre du présent protocole repose sur son respect par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Ainsi, toute personne, élève, étudiant, apprenti, stagiaire, personnel, présentant des signes évocateurs de la COVID-19 et toute température égale ou supérieure à 38°C ne doit pas se présenter au lycée.

2. Nettoyage et désinfection

L'application des consignes Education Nationale (protocole national décliné en fiches techniques) et des consignes régions (protocole général + protocoles spécifiques) est de mise. Pour cela un approvisionnement en produits (norme EN 14 476), en fournitures et en équipements de protection est effectué.

Les matériels utilisés le sont dans le respect des protocoles, ce qui entraîne la fin de l'utilisation des balais, la limitation de l'utilisation des aspirateurs (sauf sous conditions exceptionnelles), le changement d'utilisation des nettoyeurs vapeur, et le réglage des centrales de distribution des produits pour s'adapter au nouveau produit utilisé (produit nettoyant ET virucide).

Il est mis à disposition de chaque personnel un spray nettoyant-désinfectant (norme EN 14 476) et les équipements associés.

L'approvisionnement en masques est assuré par l'employeur (Etat ou Région selon le cas). Les masques des élèves sont fournis par les familles, des aides sociales peuvent être sollicitées en cas de besoin.

Un nettoyage quotidien avec désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves est effectué pour chaque salle ou local utilisé. En complément, les mesures d'aération sont programmées (aération le matin, et sur le temps de la pause méridienne et l'après-midi).

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées entre chaque service.

Un passage quotidien complémentaire est prévu dans les sanitaires, ainsi que dans les circulations pour désinfecter les points de contact (poignées de portes et de fenêtres, rampes d'escaliers, interrupteurs...). Ce passage sera biquotidien par rotation de secteur sur la semaine.

3. Accueil des élèves : consignes générales

A. Avant le départ du domicile vers le lycée

Les familles sont invitées à prendre la température des élèves avant le départ pour le lycée. Tout symptôme évocateur de la COVID-19, et toute température de 38°C ou plus doit conduire à l'absence de l'élève. Dans ce cas les familles préviennent le service de vie scolaire du lycée.

Le port du masque est obligatoire dans les bâtiments en toutes circonstances et en extérieur pendant le temps scolaire.

Afin de gérer le changement de masques dans la journée, les familles sont invitées à donner des contenants (sac, boîte) aux élèves pour que la gestion des masques propres et des masques souillés soit assurée par les élèves dans le respect des règles d'hygiène. Les masques souillés seront insérés dans un contenant pour être ramenés au domicile.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il ne doit pas être roulé mais replié sans contact de l'intérieur avec l'extérieur du masque) et rangé dans une pochette individuelle.

Il est recommandé de prévoir une bouteille d'eau pour ne pas aller boire dans les toilettes.

Chaque élève doit avoir l'ensemble de son matériel et ses manuels scolaires, l'échange de matériel personnel est à éviter.

B. Durant la journée au lycée

a) Accès au lycée

Les élèves accèdent au lycée par l'entrée située au niveau du parking des bus. Ils doivent respecter le cheminement mis en place. Le portail est ouvert à partir de 7 h 45 et un personnel est présent pour accueillir les élèves. Ces derniers entrent dans le lycée en respectant les distances sociales, un marquage au sol permet de visualiser les distances à respecter.

A l'entrée dans le bâtiment, les élèves doivent procéder au lavage des mains soit à l'aide du gel hydro-alcoolique disponible à cet effet, soit aux toilettes.

Seuls les élèves qui se rendent au lycée en deux roues sont autorisés à utiliser l'entrée principale l'entrée, avenue du Général de Gaulle. Du gel hydro-alcoolique est disponible dans le hall d'accueil.

Les élèves, en respectant les distances sociales, les marquages directionnels et les cheminements prévus se dirigent ensuite.

- Pour les internes, vers la cour du lycée. Ils se rendent au local de dépôt des valises (salle de jeux, rez-de-chaussée du bâtiment internat), puis ressortent dans la cour et se dirigent vers la salle de classe prévue à l'emploi du temps. A cet effet ils empruntent les cheminements prévus (couloirs, escaliers) en respectant les sens de circulation.
- Pour les autres élèves, ils se rendent directement dans la salle prévue à l'emploi du temps en empruntant les cheminements prévus (couloirs, escaliers) et les sens de circulation.

Les portes des salles seront ouvertes à 8 h 00, les élèves s'installent en classe même si le professeur n'est pas encore présent. Les élèves entrent dans la salle un par un dans le respect des distances sociales. Les élèves attendent si nécessaire dans le couloir, un marquage au sol permet de connaître l'espace d'attente pour ne pas obstruer la circulation, ainsi que la distance à respecter.

Le changement de place dans la salle est interdit.

Lorsqu'un groupe est constitué d'élèves de différentes classes, si la distanciation d'un mètre ne peut être respectée, alors chaque fois que possible les élèves doivent être regroupés par classe d'origine et un mètre entre chaque groupe doit être observé.

En raison du confinement, les élèves doivent rester dans le lycée de leur première à leur dernière heure de cours. Leur sortie entre deux cours engage leur responsabilité et celle de leurs parents au regard de la législation sur le confinement.

b) Période de cours

Durant les cours les élèves sont en classe avec un enseignant (ou en activités sportives avec un enseignant d'EPS).

NB : pour les cours d'EPS, les élèves attendent systématiquement l'enseignant dans la cour du lycée et se rendent sur l'installation sous la supervision de l'enseignant, le retour s'effectue dans les mêmes conditions.

c) Interclasse

Les élèves ne changent pas de salle à l'interclasse sauf disposition contraire à l'emploi du temps, si deux cours différents se succèdent c'est l'enseignant qui se rend dans la salle où se trouve la classe.

Lorsqu'un cours dure 2 h et que l'enseignant prévoit une pause, celle-ci s'effectuera en dehors de l'interclasse ou dans la classe.

d) EPS

Les élèves se présentent de préférence en tenue pour limiter l'usage des vestiaires.

Le port du masque dans les vestiaires est obligatoire ainsi que pendant les déplacements ou les périodes d'inactivité physique.

Pendant l'activité physique, le port du masque n'est pas requis, la distanciation de 2 mètres est alors nécessaire.

Les objets partagés sont nettoyés et désinfectés le plus souvent possible à minima une fois par jour.

e) Récréation

Pour fluidifier les circulations des élèves aux entrées et sorties de récréation des groupes sont déterminés

9 h 50, les élèves des salles du groupe 1 (salles impaires) se rendent en récréation. Ils doivent se laver les mains (lavage à l'eau et au savon dans les blocs sanitaires, ou bien à l'aide de gel hydro-alcoolique). Les escaliers de descente sont ceux situés à chaque extrémité du bâtiment de cours (le premier près des salles 001/101/201, le deuxième près des salles 019/119/211).

(le professeur ouvre ou fait ouvrir les fenêtres)

9 h 55 les élèves des salles du groupe 2 (salles paires) sortent en récréation, selon les mêmes modalités.

(le professeur ouvre ou fait ouvrir les fenêtres)

Durant la récréation, il est interdit de stationner dans les couloirs, les élèves sont dans la cour du lycée, munis de masques, en respectant les distances sociales. L'accès au city-stade est prohibé.

Les élèves qui sortent du lycée à la récréation doivent passer par l'entrée principale, avenue du Général de Gaulle et utiliser le portail de l'accès bus pour revenir dans l'établissement.

10 h 05 Fin de récréation des élèves du groupe 1. Les élèves se rendent en classe après s'être lavé les mains. La salle est aérée durant la récréation.

10 h 10 Une deuxième sonnerie marque la fin de la récréation des élèves du groupe 2. L'installation dans les salles se déroule selon les mêmes modalités.

Le même dispositif est institué entre 15 h 50 et 16 h 10 pour la récréation de l'après-midi.

S'ils restent dans la même salle les élèves sont invités à laisser leurs affaires dans la salle. Celles-ci seront fermées par le professeur qui quitte la salle et réouvertes par un surveillant à la sonnerie.

Les élèves doivent respecter un mètre de distance pendant les récréations.

f) Fin des cours du matin

Les élèves sortent de cours en respectant la distanciation sociale et les sens de circulation. La salle est aérée le temps de la pause méridienne.

Ensuite les élèves externes sortent du lycée, en passant par l'entrée principale, avenue du Général de Gaulle.

Les élèves internes et demi-pensionnaires quittent la classe en emportant un masque neuf dans une boîte ou pochette, et se rendent au restaurant scolaire selon les modalités décrites ci-après.

g) Demi-pension

Le repas de midi est organisé au restaurant scolaire en deux services selon l'effectif présent. L'horaire de passage est déterminé par classe ou groupe et doit être impérativement respecté.

Horaires des services :

- 11 h 45 à 13 h
- 13 h à 14 h

Une désinfection des surfaces est effectuée entre deux usages.

L'accès des élèves se fait à partir du préau. Un marquage au sol facilite le respect des distances sociales. Le lavage des mains est obligatoire avant la montée au restaurant scolaire. Le port du masque est de rigueur jusqu'à que le convive soit assis à sa place.

Les élèves sont pointés nominativement par un personnel. Ils se voient distribuer les couverts, le pain, les verres. Le menu est unique et les entrées et desserts ne sont plus en libre-service mais préparées dans des assiettes.

Les élèves s'installent dans le restaurant scolaire en respectant les emplacements prévus.

A la fin du repas le convive remet un masque et va débarrasser son plateau selon les conditions habituelles. Il se rend ensuite dans la cour. S'il stationne à table sans manger, l'élève doit remettre son masque.

h) Fin de journée au lycée

Les élèves externes et demi-pensionnaires quittent l'établissement par le portail du parking bus (sauf les élèves circulant en deux-roues qui sortent par l'avenue du général de Gaulle) après avoir procédé à un lavage des mains. En complément des sanitaires habituels et pour faciliter la circulation à la fin des cours, du gel hydro-alcoolique est disponible dans le hall élèves et à l'accueil.

i) Usage des différents locaux

En raison des protocoles d'hygiène et des circulations :

- les locaux suivants ne sont pas accessibles aux élèves pendant la journée:
 - Salle de musique
 - Salle de jeux
 - Cafétéria
- les locaux suivants seront soumis à un règlement particulier
 - CDI
 - Salle de musique et salle de jeux pour les internes uniquement à partir de 17h
 - Salle de télévision pour les internes

C. Internat :

Le port du masque est obligatoire même dans les chambres sauf quand l'élève est isolé à son bureau ou dans son lit.

Un sens de circulation est déterminé pour les élèves et les étudiants, un marquage directionnel le matérialise. Il doit être respecté pour tous les mouvements liés à la vie à l'internat.

a) Dortoirs

Ouverture à 18 h, l'accès se fait en respectant le sens de circulation. Les élèves se lavent les mains avant de monter dans leur chambre.

Chaque élève nettoie le cabinet de toilette après usage. En dehors des WC situés dans un des deux cabinets de toilette, chaque cabinet de toilette est réservé à deux élèves désignés.

Les élèves restent dans leur chambre. Les déplacements entre chambres sont interdits.

Le travail conjoint en salle d'étude est possible sous réserve d'inscription auprès des surveillants et du respect des gestes barrières.

Les bouilloires ne sont plus accessibles en raison des consignes d'hygiène à respecter.

IMPORTANT : les regroupements des étudiants dans le couloir et dans les chambres sont interdits.

Des poubelles spécifiques pour les masques jetables souillés sont mises à disposition dans l'internat.

b) Repas du soir

Il se déroule dans les mêmes conditions que le repas de midi. Les horaires sont les suivants : de 18 h 45 à 19 h 30.

c) Petit déjeuner

Les élèves sortent de l'internat à partir de 7 h 00 en portant un masque, munis de leurs affaires pour la journée (affaires de cours, masque de rechange et contenant adapté, en tenue de sport si besoin...). Ils se rendent au restaurant scolaire par le trajet habituel, en respectant les distances sociales. Le libre-service n'étant pas de mise, un personnel muni de gants complètera le plateau de chaque élève selon les souhaits de celui-ci.

La sortie du restaurant scolaire s'effectue dans les conditions habituelles. Les élèves procèdent à un lavage de mains et peuvent se diriger vers leur salle de classe à partir de 7 h 50.

d) Bagagerie

L'accès à la bagagerie s'effectue dans le respect des sens de circulation. L'entrée est la sortie sont indépendantes.

Les bagages sont déposés dans le respect des espaces signalés

D. Infirmierie

Les élèves doivent se présenter en vie scolaire.

Un dispositif spécifique est prévu en cas de suspicion de maladie afin de limiter tout risque. **Tout élève ou étudiant présentant un symptôme évocateur de la COVID-19 sera pris en charge à l'infirmierie, dans une chambre spécifique.**

Les familles seront immédiatement prévenues pour venir le chercher.

Les parents devront appeler le médecin traitant pour éventuellement réaliser un test de dépistage.

Le retour au lycée ne sera possible qu'avec accord du médecin traitant.

4. Les personnels

Pour les personnels l'accès au lycée s'effectue par l'entrée principale (ouverture de 7 h 45 à 18 h 15). Cette disposition permet d'éviter l'utilisation du clavier à code du portillon rue Marcel Perrot.

Port du masque obligatoire dans les bâtiments et en extérieur pendant le temps scolaire, en présence ou non d'élève.

A. Les personnels enseignants

Les professeurs seront attentifs aux respects des gestes barrières dans tous les espaces de l'établissement notamment les plus petits, et au sens de circulation.

Un kit professeurs est mis à leur disposition. Ce kit comprend :

- ✓ Masques et visières mise à disposition par l'Etat
- ✓ Notice d'utilisation de ces masques
- ✓ Spray désinfectant
- ✓ Lingettes à usage unique, pour utilisation du spray destiné à la désinfection et au nettoyage des bureaux, clavier, tableaux
- ✓ Protocole de désinfection à appliquer à l'entrée et la sortie d'une salle et des en espaces de travail partagé (voir annexe).

Reprographie et salle de travail informatique :

Un lavage des mains sera effectué avant l'usage des outils présents dans chacun de ces espaces.

Du gel hydro-alcoolique sera disponible.

- L'accès à la salle de reprographie est limité à 2 personnes.
- Aucune manipulation du copieur ne doit être réalisée par les enseignants qui devront faire appel au service intendance (bourrage papier, repêchage de papier....)
- L'accès à la salle de travail informatique est limité à 3 personnes.
- Chaque enseignant désinfectera son espace de travail après utilisation.
- Les salles de travail des sciences sont regroupées en 206.

Travaux pratiques et utilisation des salles informatiques :

Pour les travaux pratiques les objets utilisés devront être désinfectés entre deux groupes différents constitués. Des lingettes seront mises à disposition.

Tous les objets partagés dans les cours doivent être désinfectés entre 2 usages.

Pour les salles informatiques et l'usage des ordinateurs dans les autres salles, le port du masque est obligatoire et les élèves devront se laver les mains avant d'utiliser les ordinateurs.

Groupes composés d'élèves de classe différentes

Si la distance entre élèves ne peut être respectée, chaque fois que possible le professeur organise sa salle pour les élèves soient assis par groupe classe d'origine et qu'un mètre subsiste entre les groupes différents.

Organisation de la journée :

À 8 h et après chaque période de pause les professeurs veilleront à arriver bien à l'heure pour éviter que les élèves soient seuls dans la salle.

Aux récréations ou lorsque qu'une salle est libérée par le professeur et par les élèves, le professeur ferme la porte de la salle

Les professeurs procéderont à l'aération de la salle à la récréation ou au dernier usage avant la récréation, ou avant la demi-pension.

Accès au restaurant scolaire et repas :

L'accès au restaurant scolaire se fera par l'entrée des élèves dans le respect des sens de circulation et des règles de distanciation.

La petite salle des commensaux (salle G) est limitée à 3 personnes à la fois.

Les élèves restent dans la même salle et à la même place. Ils ne changent de salles que lorsqu'il n'a pas été possible de les y maintenir en raison de l'EDT.

À 8 h et après chaque période de pause les professeurs veilleront à arriver bien à l'heure pour éviter que les élèves soient seuls dans la salle.

Aux récréations ou lorsque qu'une salle est libérée par le professeur et par les élèves, le professeur ferme la porte de la salle et veille à l'aération des locaux.

Les professeurs signaleront à la vie scolaire tout élèves ou étudiant présentant des symptômes de **la COVID-19. L'élève ou l'étudiant sera pris en charge à l'infirmerie, dans une chambre spécifique.**

B. Le service de vie scolaire.

Les personnels bénéficient de masques. Le port du masque est obligatoire.

Pour respecter les règles de distanciation, 3 personnes maximum derrière le comptoir la vie scolaire et 3 dans le bureau des CPE peuvent être présentes simultanément.

Les personnels de vie scolaire sont répartis par zones de travail.

Une fiche de poste pour chaque zone de travail définie a été élaborée.

L'utilisation des postes informatiques est individualisée pendant toute la journée.

Les emplois du temps des assistants d'éducation et des CPE ont été réaménagés.

Chaque personnel dispose de son propre matériel.

Chaque personnel désinfectera son poste de travail (ordinateur, clavier, souris...) avant et après son utilisation.

Un plexiglas pour la protection des assistants d'éducation au contact des élèves a été installé.

Un sens de circulation des élèves dans la vie scolaire est institué.

Un marquage au sol permet aux élèves de respecter la distanciation physique.

Répartition des postés par Zone

Zone 1 :

- vie scolaire poste 1 : traitement des appels téléphoniques – traitement Pronote /poste informatique 1– accueil

Zone 2 :

- Vie scolaire poste 2 : accueil – traitement Pronote /poste informatique 2 – Déplacement vie scolaire

Zone 3 :

- Vie scolaire poste 3 : Grille – bagagerie – déplacement vie scolaire – restaurant scolaire- Ouverture des salles- surveillance d'étude - Portail accueil

Zone 4 :

- Salle d'étude : surveillance d'étude - Grille – circulation – restaurant scolaire- Ouverture des salles- Accueil hall

Zone 5

- Salle 02 : surveillance d'étude- Grille – circulation – restaurant scolaire-Ouverture des salles-Accueil hall

Détails des postés	
Traitement des appels téléphoniques	<ul style="list-style-type: none"> • Seul l'assistant d'éducation en zone 1 est en capacité de prendre les appels téléphoniques. • En cas d'absence (repas, toilette...) le CPE peut prendre l'appel sur sa ligne téléphonique.
Traitement pronote	<ul style="list-style-type: none"> • Les assistants d'éducatons en zone 1 et en zone 2 disposent chacun d'un ordinateur. Ils sont les seuls à l'utiliser pendant la journée • En cas d'absences, le CPE peut effectuer le traitement Pronote à partir de son ordinateur
Accueil vie scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Les assistants d'éducatons en zone 1 et en zone 2 situés derrière le comptoir de la vie scolaire assurent l'accueil des élèves ou des visiteurs • Le comptoir est protégé par une plaque de plexiglas • Sens de circulation avec une entrée et une sortie indépendante • Marquage au sol pour respect de la distanciation
Ouverture de la grille	<ul style="list-style-type: none"> • De 7 h 30 à 8 h + toutes les heures pendant 10 min + de 17 h 45 à 18 h 15 L'assistant d'éducation assure l'ouverture de la grille. • L'assistant d'éducation ouvre systématiquement les deux battants de la grille • Il se positionne côté extérieur et gère le flux d'entrée des élèves
Accueil hall	<ul style="list-style-type: none"> • L'assistant d'éducation se positionne dans le hall élève à proximité du point de lavage des mains. • Il existe 2 points de lavage des mains. • Il s'assure que chaque élève se nettoie les mains en entrant dans l'établissement
Surveillance d'étude	<ul style="list-style-type: none"> • L'assistant d'éducation assure la surveillance des élèves en salle de classe. • Il est le garant du respect des 4m² par élève dans cet espace
Bagagerie (salle de jeux, au rez-de-chaussée du bâtiment internat)	<ul style="list-style-type: none"> • L'assistant d'éducation gère l'accès à la bagagerie • Il assure l'ouverture aux horaires indiqués dans le protocole d'internat • Il permet un accès individualisé à la bagagerie en dehors des heures d'ouverture
Passage restaurant scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction du protocole spécifique • L'assistant d'éducation se positionne à l'entrée du restaurant scolaire, côté extérieur • Il assure le respect de la distanciation physique dans la file d'attente
Surveillance restaurant scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction du protocole spécifique • L'assistant d'éducation circule dans le restaurant scolaire • Il s'assure du respect de la distanciation physique entre les élèves pendant le temps de repas et pendant la dépose des plateaux
Circulation/Récréation/Portail d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction du protocole élève • L'assistant d'éducation se déplace dans les espaces de circulations. • Il s'assure que les élèves ne se rassemblent pas. • L'assistant d'éducation assure la surveillance des espaces récréatifs • L'assistant d'éducation, à chaque récréation, assure une surveillance du portail d'accueil • Il garantit le respect du sens de circulation

C. La direction et les services administratifs

- Limitation des brassages inter-bureaux, déplacement du photocopieur de l'intendance pour faciliter l'accès de la vie scolaire,
- Tenue des réunions dans une salle, de préférence la 120. Planning à communiquer à l'intendance,
- Mise à disposition de chaque personnel d'un spray désinfectant et de lavettes pour assurer le nettoyage des surfaces,
- Rangement de chaque bureau par respect pour l'agent qui assure le ménage,
- Déplacement du bureau d'une assistante de gestion vers la salle J pour que deux personnes ne soient plus dans le même bureau,
- Limitation des accès aux archives intendance.

D. Les services techniques et de laboratoire

- Vestiaires des personnels : accès par deux personnes à la fois, dans le respect des distances sociales. Chaque agent a à sa disposition une zone de vêtements sales et une zone de vêtements propres + une chaise qui lui est attribuée. Un local concerne au maximum 4 agents, mais qui accèdent deux à la fois,
- Locaux ménage ou laboratoires : réservés à chaque titulaire de zone,
- Lingerie : chaque agent gère le transport de son linge propre et son linge sale. La lingerie elle-même est ouverte à une seule personne,
- Magasin : limitation de l'accès à deux personnes (magasinier et agent-chef),
- Bureau agent-chef : absence de circulation sauf pour les entretiens professionnels,
- Adaptation des protocoles internes de ménage (matériels et produits) afin de respecter les protocoles EN et Région.

5. Les personnes extérieures au lycée

Les visiteurs sont accueillis dans le strict respect des règles ci-après :

- Application d'un protocole « livraisons »,
- Application d'un protocole « intervention d'entreprises extérieures »,
- Venue des personnels dans le strict respect de l'emploi du temps,
- Accueil des personnes extérieures sur convocation ou rendez-vous préalable.

6. Communication

Les personnels sont informés des présentes dispositions d'une part par la diffusion du protocole national, d'autre part par la diffusion de ce protocole.

Le protocole « accueil des élèves » à destination des familles sera diffusé.

Lors de leur première journée au lycée une information est faite aux élèves par le professeur qui les accueille.